

NOTE d'INFOS.

Réforme des Centres Régionaux des Pensions

Cher(e) Collègue,

Dans le cadre du groupe de travail du 8 mars 2010, quatre fiches ont été adressées par la Direction Générale que tu trouveras en annexe :

- Fiche 1 : Organisation cible de la chaîne des pensions ;
- Fiche 2 : Construction de la cartographie des centres de gestion des retraites ;
- Fiche 3 : Projet de cartographie des futurs centres de gestion des retraites ;
- Fiche 4 : Cadre général des migrations des CRP et garanties pour les agents.

Concernant les propositions de maintien des CRP transformés en Centre de gestion des retraites, la Direction Générale propose de maintenir 11 sites :

CRP	Effectif ETP B et C	Proposition de cible
Bordeaux	28,4	Centre de gestion et centre d'appel
Clermont-Ferrand	10,3	Centre de gestion
Lille	18,1	Centre de gestion
Limoges	20,1	Centre de gestion
Marseille	21,0	Centre de gestion
Montpellier	22,8	Centre de gestion
Nantes	20,3	Centre de gestion
Paris RGF	44,7	Centre de gestion
Toulouse	21,5	Centre de gestion
Tours	19,2	Centre de gestion
Rennes	27,5	Centre de gestion et centre d'appel

La migration de portefeuilles des CRP supprimés s'effectuerait de fin janvier 2011 à fin octobre 2011 (cf. fiche n°4).

Les garanties accordées aux agents seront à la fois :

- une garantie de réaffectation à la résidence,
- l'ouverture du droit à la prime de restructuration de service.

Une partie de ces informations a déjà largement filtré depuis plusieurs semaines, tant du fait du Chef du Service des Retraites de l'État que de celui du Directeur Général qui lors de ses déplacements DOS dans les départements aborde le sujet avec les OS locales.

Dans ces conditions, pour le Syndicat, outre un désaccord de fond sur cette réforme que nous avons détaillé lors du CTPC du 29 avril 2009, se pose le problème de la crédibilité du dialogue social au niveau national, lorsque toutes les informations sont diffusées avant que les Syndicats Nationaux ne soient informés.

Bien entendu l'équipe FO-DGFIP reste à ton entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

François CHATEAU
Secrétaire départemental FO DGFIP 25
03 81 61 60 62